



Empowered lives.
Resilient nations.

DOCUMENT DE PROJET

Titre du projet: Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale

Numéro du projet: CIV10-00116775

Partenaire d'exécution: Programme des Nations Unies pour le développement PNUD

Date de début: Juillet 2019 **Date de fin:** Février 2022 **Date du CLEP:** 22/10/2019

Description succincte

Neuf ans après le début de la post crise électorale ivoirienne, la situation politique et sécuritaire s'est améliorée, et un grand nombre de réfugiés ivoiriens cherchent à s'installer dans leur patrie en dignité et en paix. Selon le rapport consolidé du HCR N°29 du 31 Juillet 2018, depuis 2015, un total de 29.803 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés, principalement du Libéria et d'autres pays de la sous région, faisant des régions de l'Ouest et du sud-ouest les principales régions de retour. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de solutions durables, plusieurs interventions ont été engagées pour la réintégration durable des personnes déplacées et rapatriés en Côte d'Ivoire. Alors que des efforts sont déployés pour endiguer les conflits qui ont causé le déplacement, il reste encore beaucoup à faire à la fois économiquement et socialement pour combler les gaps des besoins des personnes rapatriées et pour répondre aux défis de la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la cohésion sociale dans les zones de retour ou de réinstallation.

Le projet proposé est mis en place par le PNUD, en partenariat avec le HCR et l'UNESCO et vise à consolider les acquis de la première phase du projet par le suivi et le renforcement des mécanismes de durabilité. Il contribuera également à la stabilisation post-crise dans les zones de retour à travers des actions de prévention des crises, de consolidation de la cohésion sociale et de la cohabitation pacifique.

L'initiative s'inscrit dans une dynamique de réintégration socioéconomique durable des personnes rapatriées, de prévention des conflits inter et intra-communautaires, la migration irrégulière, la radicalisation des jeunes et le renforcement de la coexistence pacifique dans les zones de retour. Il contribuera significativement à la restauration de la cohésion sociale et de la coexistence pacifique dans les zones cibles pour contribuer à un climat apaisé avant, pendant et après les élections générales de 2020.

Les Interventions porteront sur :

- Le renforcement de la cohésion sociale et la coexistence pacifique grâce au dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures sociales de base
- La réintégration socioéconomique des personnes rapatriées dans les communautés d'accueil
- La promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création de micro-entreprises,

Le projet prendra en compte la dimension genre aussi bien dans le choix des bénéficiaires que dans la nature même de ses interventions

Effet escompté (CPU/CPD) : Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques et des stratégies inclusives et durables qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale et réduisent les inégalités

Produits CPD: Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont amélioré la confiance dans les services de sécurité au niveau communautaire

Produits escomptés du plan stratégique du PNUD: Produit 1.1. Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence ; **Produit 5.6.** Mise en place de mécanismes pour rechercher des consensus au sujet des priorités contestées et résoudre des tensions spécifiques, grâce à des processus inclusifs et pacifiques

Liens avec les objectifs stratégiques du PND 2016-2020 : Axe 1 : Le renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance; Axe 2 L'accélération du développement du capital humain et du bien-être social; Axe 3 : Le développement d'infrastructures sur le territoire national et la préservation de l'environnement

Produits indicatifs avec marker genre:

- La cohésion sociale et la cohabitation pacifique sont améliorées à travers le renforcement du dialogue communautaire et de l'accès aux infrastructures communautaire de base – GEN2
- Les personnes rapatriées sont réintégrées dans les communautés d'accueil à travers un mécanisme socioéconomique – GEN2
- Les jeunes entrepreneur-es bénéficient d'activités génératrices de revenus – GEN2

Total ressources requises (EUR)	2.857.126,51	
Total ressources allouées (EUR):	2.857.126,51	
	PNUD TRAC:	131.483,48
	Allemagne:	2.725.643,03

Approuvé par:

PNUD	
Nom : Jonas MFouatié	
Titre : Représentant Résident ai.	
Signature:	
Date:	

TABLES DES MATIERES

Sigles et Abréviations	4
I. Défis en matière de Développement	5
II. Stratégie de mise en œuvre	7
III. Résultats et partenariats	8
IV. Gestion du projet	15
V. Cadre des résultats	17
VI. Suivi et évaluation	19
VII. Plan de travail multi-annuel	21
VIII. Gouvernance et les modalités de gestion.....	23
CADRE JURIDIQUE	25
GESTION DES RISQUES	25
ANNEXES	28

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGECI	:	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CLEP	:	Comité local d'Examen de Projet
CPD	:	Document de Programme pays
CPU	:	Cadre de Programmation Unique des nations unies
DDI	:	Développement Durable Inclusif
DIM	:	Modalité d'Implémentation Directe
FPI	:	Front Populaire Ivoirien
GIE	:	Groupement d'Intérêt Economique
HACT	:	Approche Harmonisée des Transferts en Espèces
HCR	:	Haut Commissariat des Nations Unies Pour les Réfugiés
HVA	:	Hydraulique Villageoise Améliorée
IFEF	:	Institut de Formation et d'Education Féminine
MAE	:	Ministère des Affaires Etrangères
MFFE	:	Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
MPJEJ	:	Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes
MSCSLP	:	Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PBF	:	Fonds de Consolidation de la paix (Peace Building Fund)
PMSU	:	Programme Manager Support Unit
PNUD	:	Programme des nations Unies pour le Développement
SOP	:	Standard Operating Procedure
UNESCO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
VBG	:	Violences basées sur le genre
VNU	:	Volontaire des Nations Unies

I. DEFIS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

La décennie de crise politico-militaire en Côte d'Ivoire a débouché sur une crise post-électorale en 2011, qui a accentué la fracture sociale, conduit à un ralentissement de l'activité économique et le déplacement de plus de 700 000 personnes dans le pays ainsi que dans les voisins pays. Elle a également conduit à la destruction des infrastructures sociales dans plusieurs régions ainsi que la dégradation de l'environnement sécuritaire. Cette dégradation générale a eu pour effet d'accentuer les difficultés d'accessibilité géographique et financière aux services sociaux de base. Il en résulte une aggravation de la pauvreté, le chômage et l'insécurité, avec une recrudescence des violences basées sur le genre (VBG). Face à ces difficultés, le pays devrait répondre à plusieurs défis, notamment : (i) consolider la paix retrouvée, restaurer la cohésion sociale et renforcer la réconciliation nationale, (ii) rétablir l'état de droit et la sécurité (iii) promouvoir la cohésion sociale, la bonne gouvernance, la décentralisation

Afin de renouer efficacement avec le développement après ces événements politiques et militaires, la Côte d'Ivoire a successivement développé deux plans de développement nationaux (2012-2015 et 2016-2020). Parmi les priorités de développement figure le souci constant de proposer la formation comme base de développement social et économique durable et la restauration de la cohésion sociale et la coexistence pacifique. Le pays a fait des progrès significatifs, notamment dans la reconstruction économique, la restauration de la sécurité et de l'autorité de l'état dans tout le pays. Plusieurs initiatives ont été entreprises à cet effet pour lancer les bases d'un développement inclusif et encourager le retour des citoyens ivoiriens vivant en exil après la crise post-électorale avec l'appui de partenaires techniques et financiers tels que le HCR à travers des campagnes de sensibilisation sur le retour volontaire, l'organisation des convois de retour sécurisés et la recherche de solutions de réintégration durable pour ces personnes rapatriées.

Ainsi comme résultat à ces efforts, à partir de 2015, le pays a enregistré un retour massif de réfugiés vers leurs communautés d'origine. Selon le rapport de synthèse du HCR no 29, en date du 31 juillet 2018, en dépit de ces efforts, environ 23 747 ivoiriens vivent encore comme réfugiés dans les pays de la sous-région.

Malgré l'amélioration significative de la sécurité et des initiatives fortes en termes de cohésion sociale, plusieurs cas de conflits inter et intra-communautaires ont été enregistrés dans les zones de retour et dans d'autres régions du pays en 2017 et 2018 (Biankouman, Guiglo et Bouna). Depuis 2017, et particulièrement dans la région de l'ouest, il a été noté une tendance alarmante d'attaques contre les symboles de l'état, une escalade rapide des altercations mineures en des affrontements intercommunautaires, dans certains cas avec des pertes en vies humaines. Le dernier incident date du 12 avril 2019, quand une violente bagarre entre élèves rivaux tournait en un conflit intercommunautaire à Agboville entraînant des pillages et plusieurs blessés y compris des forces de police.

Bien que le retour massif des personnes soit perçu comme un gage de confiance retrouvée, des actions fortes sont nécessaires au sein des communautés afin de faciliter la cohabitation entre les personnes rapatriées et les communautés d'accueil à travers un dialogue renforcé, une réintégration sociale et économique des rapatriés et l'accès aux services sociaux de base; surtout dans les régions Ouest et Sud-ouest qui sont connues comme des régions fragiles en Côte d'Ivoire sur le plan de la cohésion sociale.

• Probable accentuation des mouvements de retour sur la période 2019-2020

Lors de son discours à la Nation le 6 août 2018, le président Ouattara a annoncé l'amnistie de 800 personnes poursuivies dans le cadre de la crise postélectorale. En outre, l'acquittement récent de l'ancien président Laurent Gbagbo et le chef de file du mouvement des jeunes patriotes Charles Blé Goudé jouera certainement en faveur de l'accélération des mouvements de retour dans les deux années à venir. En septembre 2018, le pays a enregistré le retour de 160 ivoiriens, dont 5 anciens ministres FPI du Togo et du Ghana après une période de 8 ans de long exil. Le HCR estime à environ 8.000 ivoiriens qui seront rapatriés en 2019 et 3.000 en 2020. Les activités du projet en lien avec l'éducation à la paix, les dialogues communautaires et la réintégration aideront ainsi à faciliter la réinsertion sociale des rapatriés, tout en s'assurant que la prise en compte des besoins différenciés hommes-femmes des communautés d'accueil soit également effective.

- ***Des défis pour la cohésion sociale en vue des élections présidentielles de 2020***

Le gouvernement ivoirien a mis au point plusieurs initiatives visant à renforcer la cohésion sociale à travers son programme national de cohésion sociale en partenariat avec le PNUD, à travers des programmes financés par les fonds de consolidation de la paix. La première phase de ce projet de réintégration a également soutenu ces efforts par la redynamisation des comités de protection et l'organisation de sessions de sensibilisation sur divers thèmes en lien avec la cohésion sociale. Ces actions ont permis de soutenir la cohésion sociale, en particulier dans la région de l'ouest tributaire du contexte politique. Les jeunes sont facilement instrumentalisés par les politiques et la violence est malheureusement devenue une manière pour eux d'exprimer leur mécontentement et sentiments.

Les élections présidentielles de 2020 sont considérées par plusieurs observateurs nationaux et internationaux comme un test de la démocratie et un tournant pour le processus de réconciliation nationale. Le positionnement politique avant 2020 est déjà entamé et un durcissement de ton de la part des acteurs politiques est constaté. Le président sortant n'a toujours pas donné de confirmation quant à sa possible candidature à l'élection présidentielle de 2020 et le Président Gbagbo, nouvellement libéré a indiqué sa volonté de réintégrer la scène politique. Ces signaux alertent sur un besoin urgent de maintenir un climat d'apaisement avant ces échéances électorales.

La région de l'ouest est particulièrement fragile aux troubles politiques et interethniques. En effet, cette région est de loin celle qui a le plus subi les affres de la crise post-électorale de 2011, notamment les violences sexuelles liées aux conflits ; sa cohésion sociale se retrouvant ainsi profondément effritée. Ainsi, les clivages politiques exacerbent facilement la faible cohésion entre les communautés. Ces dernières années, la région a enregistré une série de conflits intercommunautaires, impliquant les jeunes s'attaquant à des symboles de l'Etat comme les gendarmeries, les préfectures avec plusieurs pertes en vies humaines.

Il est donc indéniable que les actions proposées par le projet, ciblant l'emploi des jeunes et le renforcement de la cohabitation pacifique contribueront au renforcement de la stabilité sociale et indirectement à la sécurité. Il permettra de prévenir la radicalisation et de garantir la participation des citoyens, surtout des jeunes qui sont malheureusement devenus les principaux acteurs dans les conflits communautaires et autres mouvements d'humeur de civils

- ***Le chômage des jeunes : un risque pour la stabilité sociale***

Le chômage est l'un des principaux défis de développement en Côte d'Ivoire car selon le rapport annuel 2018 de la banque africaine de développement, la part cumulée des emplois vulnérables (précaires) et des chômeurs dans la population active en Côte d'Ivoire est de l'ordre de 70 à 90 % ». Ces chiffres sont encore plus alarmants si l'on considère que 77,7 % de la population ivoirienne a un âge inférieur à 35 ans et que le taux de chômage au niveau de la population active

est de 70.48 % (64 % pour les hommes et 78,9 % pour les femmes.). Sur le terrain un lien entre le chômage des jeunes et la criminalité est de plus en plus palpable. En effet, elle conduit à l'insécurité, la radicalisation, le manque d'engagement civique, la recrudescence de l'immigration clandestine des jeunes.

Heureusement, l'emploi des jeunes est une priorité pour le gouvernement ivoirien, et plusieurs initiatives en faveur des jeunes tels que la déconcentration de l'agence emploi jeune, le fonds de l'entrepreneuriat jeune, le programme national de volontariat ont été mises en œuvre. Ces initiatives doivent être soutenues pour apporter une réponse commune au niveau local au chômage des jeunes à travers la formation professionnelle et la promotion de l'auto-emploi principalement dans les métiers de l'artisanat et de l'agropastoral.

Le projet répondra aux risques d'instabilité sociale des jeunes marginalisés et de la pauvreté en offrant la formation professionnelle et des opportunités entrepreneuriales aux jeunes hommes et femmes bénéficiaires.

De façon générale, les activités du projet permettront non seulement de consolider les réalisations de la première phase du projet par le suivi et le renforcement des mécanismes de durabilité mis en place; mais Il abordera également les problèmes qui sont des facteurs de risque pour la stabilité nationale à la veille de l'année électorale de 2020.

II. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Il s'agira d'une continuité de la première phase du projet qui s'est inscrit dans le contexte des priorités nationales à travers le PND et en lien avec le Cadre de Programmation Unique de l'Equipe pays des Nations Unies (CPU).

La seconde phase du projet de réintégration mettra un accent particulier sur la résilience dans les zones de retour avec la mise en place de stratégies de durabilité basées sur les principes de développement local. Cette méthodologie requiert l'adoption d'une approche inclusive basée sur la création d'une dynamique communautaire d'activités fédératrices et génératrices de revenus et de création d'opportunités pertinentes pour la jeunesse.

Cette phase du projet est prévue pour 32 mois et se focalisera sur les actions concrètes de créations de groupements d'intérêt économiques dynamiques dans les localités et la recherche de solutions durables à la problématique du chômage des jeunes à travers la formation professionnelle et l'initiation à l'entrepreneuriat.

La stratégie sera fondée sur une approche multisectorielle et communautaire prenant en compte les questions de genre afin de lutter contre toute forme de discrimination et d'offrir les mêmes opportunités à tous et à toutes. Le projet privilégiera donc les approches d'intervention participative à travers les Groupements d'Intérêt Economique (GIE) en ce qui concerne les activités génératrices de revenus et l'approche de l'apprentissage par l'action pour les jeunes futurs entrepreneurs.

Pour atteindre ces objectifs, le projet capitalisera sur les bonnes pratiques et les leçons apprises de la première phase telles que décrites dans le rapport de l'évaluation finale, notamment une meilleure prise en compte des aspects liés au genre, tout en prenant en compte des spécificités des activités à développer.

Aussi les synergies déjà développées avec d'autres projets, programmes et partenaires seront renforcées à travers la mise en œuvre davantage d'actions conjointes notamment en ce qui concerne la cohésion sociale. Il s'agit entre autres des activités de consolidation de la paix du PNUD, des initiatives transfrontalières entre la Côte d'Ivoire et le Libéria et des activités dans le cadre de l'union du fleuve Mano.

Par ailleurs, le contexte d'insécurité dû aux récurrents conflits intercommunautaires occasionnant le déplacement massif de populations est souvent caractérisé par une violation des droits humains y compris les violences basées sur le genre. Pour y apporter une réponse, les questions de genre et de droits humains seront pleinement intégrées dans les approches préconisées. A cet effet, le projet soutiendra des initiatives de mobilisation des communautés sans distinction et discrimination aucune avec l'appui de la société civile conformément au droit international humanitaire. Aussi, une analyse genre sera réalisée dès l'entame du projet pour mieux identifier les écarts en termes d'inégalités de genre que le projet devra adresser.

La mise en œuvre des activités est basée sur des stratégies qui garantissent non seulement la durabilité mais aussi et surtout qui favorise la sortie du PNUD et des partenaires en fin de projet. Les zones d'intervention cibles du projet sont principalement les zones de retour ou de relocalisation des personnes déplacées et rapatriées, notamment l'ouest et le sud-ouest du pays. Toutefois, les interventions d'appui du projet pourront s'étendre à d'autres zones qui enregistreront de nouveaux déplacements au cours de la période de mise en œuvre du projet en fonction des besoins prioritaires du moment et de la capacité du projet à y faire face. Par ailleurs, le ciblage des interventions prendra en compte les paramètres de complémentarité et de synergie d'action avec les autres initiatives en cours.

Les bénéficiaires du projet sont principalement les personnes déplacées internes, rapatriées ou relocalisées, ainsi que les communautés d'accueil des zones de retour et de relocalisation.

En effet, dans chacune des zones d'intervention du projet, des comités locaux inclusifs de suivi des projets seront mis en place en responsabilisant les leaders communautaires, les autorités administratives et les collectivités décentralisées afin que ceux-ci et celles-ci prennent le relais une fois le projet arrivé à terme.

Au niveau des activités, un accent sera mis sur la stratégie de durabilité et de pérennisation proposée par chaque requérant avec des facteurs de durabilité mis en exergue.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

1. Résultats attendus et activités planifiées

➤ **Résultat 1: La cohésion sociale et la coexistence pacifique sont renforcées à travers le dialogue communautaire renforcé et un meilleur accès aux infrastructures sociales de base**

Durant la mise en œuvre de la première phase du projet, plusieurs cas de conflits communautaires ont été observés dans les régions de l'Ouest et le sud-ouest (exemples dans la forêt classée de Goin Débé, Ganhia dans le département de Bloléquin, Guiglo, Danané etc.). La recrudescence de ces conflits intra et inters communautaires en 2017 et 2018 montre la nécessité d'accorder une attention particulière à la cohabitation entre les personnes rapatriées et les communautés hôtes. Une attention particulière devra être accordée à la sensibilisation, au renforcement du dialogue communautaire afin de maintenir au niveau local la stabilité et réduire la méfiance entre les communautés.

Ces sensibilisations viseront environ 300.000 personnes dans les localités de mise en œuvre et seront réalisées à travers des activités de masse, de proximité avec une forte implication des femmes et des autorités administratives et traditionnelles. Afin d'assurer une sensibilisation

continue au sein des communautés, 200 relais communautaires, hommes et femmes, recevront une formation de culture de la paix basée sur les mécanismes traditionnels de prévention et de résolution de conflit. Dans le cadre de ce volet, l'UNESCO dispensera des formations sur les techniques endogènes de résolution des conflits et d'éducation à la paix.

En ce qui concerne les jeunes, la sensibilisation se focalisera sur l'engagement citoyen afin qu'ils et elles deviennent des ambassadeurs et ambassadrices de la paix dans leurs communautés. Le projet capitalisera sur les acquis des comités civilo-militaires mis en place dans plusieurs localités du pays grâce à une initiative du PNUD.

Aussi Il est à noter que les communautés enregistrant un taux élevé de personnes rapatriées sont trop souvent confrontées à des difficultés d'accès aux services sociaux essentiels comme la santé, l'éducation et l'eau potable. Le projet continuera à soutenir la réhabilitation et/ou la construction de 10 infrastructures dont 06 dans le domaine de l'hydraulique avec la mise en place de systèmes d'hydraulique villageoise améliorée (HVA) avec une préférence accordée aux technologies utilisant de l'énergie propre (énergie solaire). L'eau étant l'un des besoins primaires des ménages, le projet permettra donc potentiellement de réduire la vulnérabilité de plus de 10 000 personnes dans les communautés consommant de l'eau des rivières et autres sources d'eau non contrôlées. Les femmes seront davantage responsabilisées dans la gestion quotidienne des infrastructures hydrauliques.

Le projet entend également contribuer à la réhabilitation de 2 écoles et 2 centres de santé afin d'améliorer le taux de scolarisation et d'assurer de meilleurs soins de santé pour environ 4500 personnes. Une attention particulière sera accordée à la sensibilisation sur la scolarisation des filles et la santé maternelle et infantile dans le choix des infrastructures à réhabiliter.

En somme le projet améliorera l'accès aux services éducatifs, sanitaires et l'eau potable à plus de 14500 personnes.

➤ **Activités planifiées**

- Sensibilisation de masse sur la coexistence pacifique entre les rapatriés récents et les communautés hôtes et les Violences Basées sur le Genre (VBG) à travers le théâtre communautaire
- Organisation de dialogues communautaires en synergie avec les initiatives financées par le PBF en vue de renforcer la cohésion sociale
- Formation des communautés sur les mécanismes de résolution de conflits tels que les alliances interethniques avec le soutien de l'UNESCO
- Organisation de diagnostics participatifs afin de déterminer les besoins spécifiques des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes filles en matière d'accès aux services sociaux de base
- Mise en place de comité infrastructures avec une préférence accordée aux femmes dans la gestion
- Réhabilitation et/ou construction et équipements des infrastructures communautaires de base
- Mise en place des comités de gestion des infrastructures communautaires avec la préférence aux femmes comme responsables.

➤ **Résultat 2 : Les personnes rapatriées sont réintégrées dans les communautés d'accueil à travers un mécanisme socioéconomique**

Tandis que de nombreux rapatriés, y compris les jeunes et les femmes, ont été réintégrés dans des activités génératrices de revenus (AGR), il est apparu au cours de la mise en œuvre de la première phase du projet, que l'un des plus grands défis reste la sécurité alimentaire.

En effet, les personnes rapatriées et les communautés hôtes rencontrent d'énormes difficultés en raison de leur absence prolongée, telles que la perte de facteurs de production et le manque de ressources financières pour lancer des activités économiques. Par conséquent, en plus des activités commerciales et artisanales traditionnelles, une attention particulière sera accordée aux activités en lien avec la sécurité alimentaire. Nous proposons des activités entrepreneuriales dans le domaine de l'agro-pastorale qui permettront non seulement aux bénéficiaires de générer des revenus mais aussi de contribuer à la sécurité alimentaire.

Les groupes de femmes joueront un rôle essentiel dans cette activité aussi bien en termes de représentativité que de responsabilisation. En effet, les groupements de femmes représenteront au moins 50% des Organisations communautaires de base bénéficiaires de renforcement des capacités techniques et organisationnelles. En effet, selon l'Institut National de la statistique, 60 à 80 % de la production alimentaire en Côte d'Ivoire est assurée par les femmes. En outre, en plus de favoriser la participation des femmes à ces activités génératrices de revenus, le projet veillera à leur garantir le contrôle des ressources qu'elles généreront.

Le projet assistera ainsi 1000 familles dont au moins 75% de personnes rapatriées en fournissant des facteurs de production, des kits d'AGR. L'appui privilégiera l'approche de chaînes de valeur, qui prendra en compte toutes les étapes de la production, la transformation et la commercialisation à travers la responsabilisation et la mise en réseau de plusieurs organisations communautaires structurées. Il pourrait s'agir de la mise à disposition d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais, etc.), de petits matériels agricoles (pulvérisateurs, machines, motoculteurs, machettes, etc.) et d'équipements de transformation et de commercialisation (vanneuse, batteuse, décortiqueuse, etc.).

➤ **Activités planifiées**

- Identification avec l'appui du HCR et des autorités traditionnelles des villages enregistrant le plus grand nombre de personnes rapatriées ;
- Identification de façon participative des groupements d'intérêt économique de personnes rapatriées et issues des communautés hôtes ;
- Renforcement des capacités techniques et financières des ONG pour la conduite des AGR identifiées par les bénéficiaires ;
- Renforcement des capacités techniques et managériales des groupements d'intérêt économiques mis en place, notamment des femmes pour un meilleur contrôle des revenus ;
- Développement des activités génératrices de revenus à travers la mise à disposition de kits.

➤ **Résultat 3 : Les jeunes entrepreneur-es bénéficient d'activités génératrices de revenus**

- **Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes hommes et femmes à travers la formation professionnelle**

Afin de garantir une insertion professionnelle durable des jeunes, l'éducation et la formation apparaissent comme des solutions incontournables

A cet effet, 400 jeunes dont au moins 40% de femmes seront identifiés et formés dans les différents métiers en rapport avec les besoins du marché de l'emploi. Pour se faire, un partenariat sera envisagé avec les Ministères de l'emploi et de la promotion de la jeunesse et de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour l'utilisation de centres de formation professionnelle, la confédération des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI) en vue de faciliter le perfectionnement des jeunes formés et catalyser leur emploi. Certains de ces jeunes pourraient aussi être insérés auprès de maîtres artisans confirmés pour la poursuite de la formation théorique des jeunes dans un environnement pratique à travers l'approche de l'apprentissage par l'action.

Dans le cadre de la synergie avec les autres actions du PNUD en faveur des jeunes, des actions coordonnées sont envisagées avec le programme de volontariat national et de volontaires des Nations Unies. Ces actions permettront d'assurer le renforcement des capacités sur divers thématiques telles que, la réalisation de curriculum vitae, les opportunités du marché de l'emploi, les profils de carrières et comment se rendre compétitif sur le marché de l'emploi. Aussi un système de coaching et de mentorat sera mis en place afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et leur formation continue.

- **Faciliter l'accès à l'auto-emploi et l'entrepreneuriat**

Ce volet favorisera en outre la création de 600 petites entreprises. En plus des projets agropastoraux, les bénéficiaires pourront identifier d'autres opportunités pour la création de petites entreprises principalement dans le domaine de l'artisanat.

L'expérience du centre de formation de Tabou a été une réelle réussite ; d'autant plus qu'elle a permis la création de 200 emplois jeunes et renforcer l'employabilité de plusieurs jeunes à travers la formation professionnelle reçue. Cette seconde phase permettra de renforcer le volet de la formation en adjoignant aux filières traditionnelles (coiffure, couture, métiers du bâtiment, etc.) certaines filières innovantes en lien avec les activités artistiques (art mural, etc.), et des filières porteuses dans le domaine agropastoral, tout en veillant au principe de non-discrimination dans l'accès à ces formations. Pour cette filière agropastorale, la formation concernera des domaines spécifiques afin de rendre les jeunes plus opérationnels et orientés vers les besoins prioritaires des localités concernées. Il s'agit entre autres des métiers de saigneurs d'hévéa, de greffeur etc.

Un accent particulier sera mis sur l'entrepreneuriat qui sera enseigné de façon transversale à tous les jeunes pendant la formation en mettant l'accent sur la conception de plans d'affaire et le montage de dossiers de projets bancables.

De ce fait un partenariat renforcé sera noué avec la chambre de commerce et d'industrie afin d'assurer un coaching des jeunes depuis la formation jusqu'à la mise en place de micro-entreprises. Un renforcement des capacités en leadership féminin pourra être dispensé afin d'encourager l'engagement des jeunes femmes dans l'entrepreneuriat.

Cette action forte en faveur de 600 jeunes dont au moins 40% de jeunes filles, outre la création d'emplois vise également plusieurs autres objectifs dont la lutte contre l'immigration clandestine, l'insécurité en milieu rural, la réduction significative du taux de chômage dans les localités du projet et des actes d'incivisme.

Ces jeunes bénéficieront de facilités d'installation à la fin de leur formation mais seront surtout encadrés dans le cadre du partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et le ministère de la promotion de la jeunesse afin de souscrire à des fonds d'appui au financement de leurs initiatives

➤ Activités planifiées :

- Identifier des jeunes dans les localités du projet avec au moins 40% de femmes
- Conduire des études socio-économiques sensibles au genre en vue de l'identification des secteurs porteurs offrant les meilleures opportunités d'investissement
- Etablir avec les jeunes les besoins en formation
- Accompagner la formation des dans les centres de formations professionnelles y compris dans les centres d'éducation féminine
- Mettre en place un système de coaching et mentorat pour les jeunes formés à travers le partenariat avec l'agence emploi jeune, la chambre de commerce et d'industrie et tous autres mécanismes d'insertion des jeunes
- Etablir des partenariats d'accords avec le secteur privé pour le perfectionnement et l'emploi des jeunes à travers des stages en entreprises ou autres opportunités d'apprentissage
- Assurer le renforcement des capacités techniques et managériales des jeunes pour la conduite des activités identifiées dans les filières pourvoyeuses d'emplois et génératrices de revenus
- Faciliter l'accès à l'auto-emploi et l'entreprenariat à travers l'appui à l'installation des jeunes dans des activités génératrices de revenus. La synergie d'actions développée entre le HCR et le PNUD depuis la première phase du projet en matière d'appui à l'installation des jeunes formés au centre professionnel de Tabou sera renforcée afin de combler les besoins non couverts des diplômés après la formation.

2. Ressources nécessaires pour atteindre les résultats

Afin d'atteindre efficacement les résultats escomptés, le projet comptera sur des ressources humaines (équipe de projet, personnel de procurment, finances, parties nationales, partenaires techniques etc.), matériels (équipements pour le suivi-évaluation, le rapportage du projet). Toutes ces ressources comptabilisées dans la planification budgétaire et permettront à travers une gestion coordonnée de mettre en œuvre efficacement les activités concourant à l'atteinte des résultats escomptés

3. Partenariats

Dans ce projet, le PNUD entend collaborer avec le HCR, l'UNESCO et les ministères ivoiriens du plan et du développement ; de la solidarité de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, des affaires étrangères et enfin, de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et de la femme, de la famille et de l'enfant. Ces partenaires sont sollicités pour leurs expertises techniques et non pour leur contribution financière

La collaboration inter-agences au niveau du système des Nations Unies (PNUD, HCR et UNESCO) permettra d'optimiser le temps, améliorer la mise en œuvre du projet et la gestion des ressources, améliorant ainsi l'efficacité et l'efficience du projet. En effet, le projet capitalisera sur les avantages comparatifs du HCR en matière d'identification des zones et des personnes rapatriées, et l'utilisation des procédures opératoires standards (SOP) en vigueur.

Ce partenariat entre les acteurs humanitaires et de développement permettra de consolider les interventions de façon efficiente. Le projet fera appel à l'expertise connue et les avantages comparatifs de chacun des partenaires pour offrir des produits de haute qualité et travaillera avec

leurs bases de données afin d'assurer une réintégration cohérente et complète des rapatriés en leur offrant des opportunités économiques pour une réintégration socio-économique durable.

Le partenariat avec l'UNESCO mettra l'accent sur l'avantage comparatif de cette agence en matière de renforcement des capacités techniques sur la culture et l'éducation de la paix et des méthodes endogènes de résolution des conflits à travers l'alliance intra ethniques afin d'offrir aux communautés les outils en vue de mieux faire face aux conflits intercommunautaires. Cette expertise s'emploiera à soutenir la mise en œuvre de la composante de maintien et de consolidation de la paix dans les communautés de l'Ouest et du Sud-ouest.

Au niveau du PNUD, le projet établira des synergies avec les initiatives financées par le fond de consolidation de la paix (PBF) à travers des activités de dialogue communautaire et apportera aussi un appui au projet de lutte contre les armes légères de la CEDEAO en prenant en compte des besoins en infrastructures communautaires dans les localités enregistrant des dépôts volontaires d'armes légères. Le programme des volontaires des nations unies pourrait également être sollicité dans le cadre des interventions en entrepreneuriat et employabilité.

Au niveau des ministères partenaires, il s'agira d'apporter un appui au suivi et évaluation du projet sur le terrain par l'intermédiaire de leurs représentations locales en vue d'une plus grande appropriation et la pérennisation des activités après la fermeture du projet. Le PNUD agira en tant que structure d'exécution partenaire et poursuivra sa collaboration avec le ministère de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté (MSCSLP), le ministère du plan et du développement à travers l'office National de la population (ONP), le ministère des affaires étrangères (MAE) à travers la Direction d'Aide et d'Assistance aux Réfugiés et Apatrides (DAARA) et les autorités administratives des localités cibles. En lien avec la thématique de la formation et l'entrepreneuriat des jeunes les Ministères de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes et le ministère de la femme, de la famille et l'enfant (MFFE) et le Secrétariat d'Etat Au Service Civique à travers des directions telles que l'office du service civique national (OSCN), et la direction des Instituts d'éducation et de formation féminine (IFEFF) seront fortement impliqués dans la mise en œuvre des activités.

Le projet s'appuiera également sur l'expertise et les compétences des structures d'exécution telles que les ONG nationales spécialisées dans la réintégration des rapatriés et les problématiques de cohésion sociale et de genre. Leurs avantages comparatifs sur les thématiques abordées et une bonne connaissance des localités cibles font de ces partenaires des relais de la coordination du projet. Leur rôle sera d'assurer le premier niveau de suivi, de supervision et de renforcement des capacités des bénéficiaires du projet.

4. Risques et hypothèses

Matrice des risques			
Risque	Probabilité	Niveau de risque	Mesures de mitigation
SECURITE Conflits intercommunautaires réapparus dans les zones cibles	Probable	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> Les conflits intercommunautaires sont exogènes. Les activités seront calibrées en fonction de la situation Rester en contact étroit avec les autorités préfectorales pour surveiller la sécurité sur le terrain, intensifier l'éducation à la paix et organiser des dialogues entre communautés, le cas échéant.
POLITIQUE			<ul style="list-style-type: none"> À l'approche de 2020, le projet intensifiera ses

Répercussions des tensions politiques au sein des communautés	Probabilité modérée	Modéré	stratégies de résolution des conflits et d'éducation à la paix. Cependant, il est important de noter que l'atténuation des conflits politiques ne relève pas de la portée du projet.
ORGANISATIONNEL Faible engagement et appropriation des partenaires nationaux	Probabilité faible	Substantiel	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les partenaires nationaux (les ministères et leurs représentations régionales ainsi que les administrations locales dans le processus de prise de décision. Assurer leur participation aux réunions de coordination afin de prendre en compte leurs contributions dans le projet. • S'assurer de l'inclusivité du comité de pilotage • La sélection des ONG nationales comme des partenaires d'exécution permettra de réduire le risque • Assurer une bonne communication durant la mise en œuvre projet • Implication effective des partenaires nationaux dans le suivi-évaluation du projet

5. Engagement des parties prenantes

• **Groupes cibles (Bénéficiaires directs) :**

Les bénéficiaires sont essentiellement des personnes rapatriées ou déplacées internes, les jeunes et communautés d'accueil dans les zones de retour et de réinstallation. Le projet cible 1000 chef-fes de ménage de rapatriés et les communautés hôtes et 1000 jeunes pour des activités entrepreneuriales. Les jeunes sont particulièrement ciblés car ils constituent un maillon important dans le développement et jouent un rôle clé dans la cohésion de leurs communautés. Une jeunesse active et paisible contribuera à consolider la stabilité. Un accent sera mis sur l'intégration de la dimension genre. La participation des femmes et des personnes vulnérables n'est pas seulement prise en compte au niveau des activités, mais le projet veillera également à ce que les activités tiennent compte de leurs besoins spécifiques pratiques et stratégiques.

• **Autres groupes bénéficiaires :**

Les collectivités décentralisées et les autorités administratives sont aussi des bénéficiaires du projet car les actions permettront de renforcer celles déjà initiées par ces partenaires en ce qui concerne respectivement le développement local et la cohésion sociale.

Le projet veillera à ce que les actions initiées soient en lien avec les priorités de développement des localités afin qu'elles soient des relais dans la mise en œuvre et surtout dans la pérennisation.

6. Gestion de la connaissance

Le projet mettra au point une stratégie de communication en collaboration avec les spécialistes de communication du PNUD, du HCR, de l'UNESCO des partenaires nationaux ainsi que l'ambassade d'Allemagne à Abidjan. Les informations sur les résultats obtenus par le projet seront relayées à travers le journal « les ECHO du PNUD » d'autres journaux, sur les réseaux sociaux, les médias nationaux et les pages Web de tous les partenaires. En outre, plusieurs outils de communication seront confectionnés avec le logo du bailleur afin d'accroître la visibilité du projet et du bailleur.

Le projet prévoit également d'organiser des visites des activités du projet avec les médias pour une publication complète et détaillée du projet et ses impacts. Au niveau communautaire, la

visibilité du projet sera assurée par le biais des communications radio, les relais communautaires. Les partenaires sur le terrain assureront une visibilité sur tous les sites de projet à travers tous types de supports de visibilité.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée avec l'appui du spécialiste suivi-évaluation du PNUD et des partenaires institutionnels nationaux. Elle permettra d'apprécier le niveau d'atteinte des résultats tout en analysant l'efficacité, l'efficience et la pertinence des actions engagées sur le terrain. Ce rapport d'évaluation à mi-parcours sera partagé avec le partenaire financier.

L'évaluation finale du projet comprendra une analyse sur la contribution du projet à renforcer la cohésion sociale, la résilience des communautés et la contribution à la promotion de l'égalité des sexes. Les principaux impacts et changements induits par le projet seront documentés et publiés. Le projet envisage également documenter les leçons apprises de la consolidation de la cohésion sociale et le processus de réintégration locale.

7. Durabilité et amplification

Chaque partenaire sera chargé des activités directement liées à ses compétences avérées. Dans le cas des partenaires nationaux, toutes les initiatives viennent en appui au plan national de développement du pays ; il est donc crucial pour le projet d'inclure les partenaires nationaux dans toutes les activités afin de bénéficier de leurs orientations et assurer une meilleure sortie à la fin du projet ainsi qu'une plus grande appropriation nationale du projet afin d'assurer la durabilité des interventions.

Les représentations locales des ministères techniques partenaires n'apporteront pas seulement leur expertise technique, elles continueront le suivi des activités du projet après la fermeture du projet.

Les autorités administratives locales et leaders d'opinion seront fortement impliqués dans la mise en œuvre du projet afin que les actions engagées prennent en compte les priorités de développement locale et s'assurer de la durabilité du projet après sa clôture.

IV. GESTION DU PROJET

La coordination globale du projet sera assurée par une équipe technique dirigée par un·e chef·fe de projet assisté par un personnel de soutien (Assistant·e administratif·ve et financier·e et chauffeur·e) pour assurer la gestion quotidienne du projet, sous la supervision directe de l'analyste au programme gouvernance, en étroite collaboration avec le spécialiste de programme développement durable (DDI) et l'associée genre. Dans le cadre du suivi-évaluation, l'équipe du projet sera supervisée par le spécialiste de suivi et d'évaluation du PNUD, qui assurera le contrôle de la qualité des résultats et des indicateurs du projet et veillera à la mise à jour régulière de la matrice de suivi-évaluation.

Afin d'assurer une utilisation optimale de l'expertise technique et des ressources financières disponibles, l'équipe du projet qui sera basée au bureau de terrain du PNUD à Guiglo, effectuera un suivi régulier des activités sur le terrain afin d'accompagner l'exécution des activités et fournir un appui-conseil aux partenaires de mise en œuvre.

L'équipe de projet s'efforcera d'apporter un appui plus systématique et spécifique aux partenaires de mise en œuvre et aux bénéficiaires finaux et d'assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations.

Ainsi, les préoccupations des bénéficiaires et des partenaires de mise en œuvre seront analysées en temps réel afin que les réponses soient plus appropriées.

Des réunions mensuelles pour la coordination des activités seront organisées pour discuter de l'état d'avancement des activités et donner des orientations sur les mesures d'atténuation si nécessaire.

Des rapports trimestriels seront partagés avec les parties prenantes nationales et la haute hiérarchie du PNUD. Des rapports semestriels et annuels, détaillant les résultats et les effets et établissant un état financier du projet seront partagés avec le bailleur.

Un comité de pilotage se réunira au moins une fois par an pour donner des orientations stratégiques à l'équipe de gestion, mais aussi et surtout pour valider les plans de travail et les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du projet tout en faisant des recommandations.

V. CADRE DES RESULTATS

Effet escompté du Cadre Programmatique : Les institutions étatiques et non étatiques, mettent en œuvre des politiques publiques qui renforcent la gouvernance et la cohésion sociale pour réduire les inégalités

Indicateurs de résultats indiqués dans le cadre de résultats et de ressources du programme de pays [ou mondial / régional], y compris les valeurs de références et les cibles : Effet 1.4. CPD: Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont amélioré la confiance dans les services de sécurité au niveau communautaire

Produits escomptés du Plan Stratégique du PNUD : Produit 1.1. Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence ; Produit 5.6. Mise en place de mécanismes pour rechercher des consensus au sujet des priorités contestées et résoudre des tensions spécifiques, grâce à des processus inclusifs et pacifiques

Titre du projet et numéro Atlas: Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale (CIV10-00116775)

RESULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RESULTATS	SOURCE DES DONNEES	REFERENCE		CIBLES (par fréquence de données)			METHODES DE COLLECTES DES DONNEES ET RISQUES
			valeur	Année	année 1	Année 2	Année 3	
résultat 1 : La cohésion sociale et la cohésion pacifique sont améliorées à travers le renforcement du dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures communautaire de base	1.1 Nombre de personnes sensibilisées par les membres des communautés hôtes et rapatriées formés par les ONGS à travers le projet (désagréé par sexe et par âge)	Rapports d'activité	370000	2018	50000	20000	50000	670000
	1.2 Niveau de perception des populations, hommes et femmes, sur la cohabitation entre populations hôtes et rapatriés.	Rapport d'enquête de perception	50%	2018	satisfaisant	satisfaisant	satisfaisant	80%
	1.3 Nombre de Cadres de concertation permanents créés ou renforcés animés par les paires éducateurs/trices	Rapports de réunion de concertation	0	2018	06	08	04	18
	1.4 Nombre de conflits résolus par les paires éducateurs formées par les partenaires d'exécution aux techniques la résolution de conflits	Rapports d'activités	100	2018	20	130	50	300
	1.5 Nombre d'infrastructures communautaires réhabilitées et équipées offrant des meilleures conditions de vies aux personnes déplacées/ rapatriées et communautés hôtes	Rapport d'enquête, d'évaluations à mi-parcours et finale, rapport du ministère de la solidarité, de la cohésion sociale, rapports du projet, rapports de missions Conjointes, rapports IEP, Districts sanitaires, Ministère de l'hydraulique /ONEP	04	2018	2	5	3	14
	HVA	0	2018	0	3	3	6	
	Infrastructures scolaires	2	2018	1	1	0	4	

	Infrastructures sanitaires		2	2018	1	1	0	4
Résultat 2 : Les personnes rapatriées sont réintégrées dans les communautés d'accueil à travers un mécanisme socioéconomique	1.6 Nombre de personnes rapatriées/ et des populations hôtes ayant accès à l'eau potable, aux services éducation et centre de santé désagrégé par sexes	Rapports IEP, Districts sanitaires, Ministère de l'hydraulique /ONEP	45000	2018	2000	6500	6000	59500
	2.1 Nombre de nouvelles personnes rapatriées formées ayant des compétences techniques et organisationnelles renforcées désagrégé par sexe	Rapports d'activités de la DAARA, de l'UNHCR et du projet	600	2018	250	500	250	1600
	2.2 Nombre de nouvelles personnes rapatriées engagés dans des activités génératrices de revenu désagrégé par sexe	Rapports partenaires de mise en œuvre, rapport de mission de supervision du comité de pilotage, rapports projet	600	2018	250	500	250	1600
	2.3 Nombres d'organisations mixtes d'intérêt économique de personnes rapatriées et communautés hôtes mise en place	Rapports d'activités de la DAARA, de l'UNHCR et du projet	87	2018	20	40	0	147
	3.1 Nombres de jeunes formés par le projet (désagrégé par sexe et âge et personnes vivants avec un handicap et femmes cheffes de ménages)	Rapport d'évaluation et d'enquête, rapport d'activités du ministère de la jeunesse, de la promotion de l'emploi jeune, rapport du ministère de formation professionnelle, rapports de mission conjointes de suivi	200	2018	100	200	100	600
Résultat 3 : Les jeunes entrepreneur-es bénéficient d'activités génératrices de revenus	3.2 Nombre de jeunes, désagrégé par sexe et âge, ayant bénéficié d'opportunités entrepreneuriales	Rapport d'évaluation et d'enquête, rapport d'activités du ministère de la jeunesse, de la promotion de l'emploi jeune, rapport du ministère de formation professionnelle, rapports de mission conjointes de suivi	359	2018	200	300	100	959
	3.3 Nombre de jeunes filles déscolarisées intégrées économiquement	Rapport d'évaluation et d'enquête, rapport d'activités du ministère de la jeunesse, de la promotion de l'emploi jeune, rapport du ministère de formation professionnelle, rapports de mission conjointes de suivi	223	2018	50	150	100	523

VI. SUIVI ET EVALUATION

Plan de suivi

Activités de suivi	Objectifs	Fréquence	Actions attendues	Partenaires	coût
Mesure de l'état d'avancement	<p>L'état d'avancement des indicateurs de résultats sera collecté et analysé pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats attendus</p>	Trimestriel.	Les retards dans l'avancement seront traités par l'équipe de gestion du projet	Equipe de gestion, spécialiste évaluation, partenaires de mise en œuvre	
Suivi et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les risques spécifiques pouvant menacer l'atteinte des résultats escomptés. Identifier et surveiller les actions de gestion des risques à l'aide d'un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de surveillance éventuellement nécessaires conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique du PNUD en matière d'audit visant à gérer les risques financiers. 	Trimestriel	Les risques seront identifiés par l'équipe de gestion du projet et des mesures de mitigation prises. La matrice des risques est activement suivie afin de suivre les risques identifiés et les mesures prises	Equipe de gestion, analyste au programme, gouvernance, Spécialiste suivi-évaluation, Associée Genre	
Leçons apprises	<p>Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons apprises seront régulièrement capitalisées et intégrées au projet.</p>	au moins une fois par an	Les leçons apprises sont notées par l'équipe du projet et utilisées pour orienter les décisions de gestion	Equipe de gestion du projet	
Assurance qualité du projet	<p>La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD afin d'identifier les forces et les faiblesses du projet et de guider la prise de décisions de la direction en vue de l'améliorer.</p>	Annuel	Les forces et faiblesses seront examinées par la direction du projet et utilisées pour orienter les décisions en vue d'améliorer la performance du projet.	PMSU, Analyste au programme, gouvernance, spécialiste de programme DDI, Associée Genre	
Révision et mesures correctives	<p>Contrôle interne des données et des évidences issues des actions de suivi pour soutenir la prise de décision</p>	Au moins une fois par an	La qualité, les risques, les leçons et la performance seront examinées par le Comité de pilotage et utilisés pour faire les corrections nécessaires	Spécialiste suivi évaluation, équipe de gestion	
Rapport de projet	<p>Un rapport sera présenté au comité de pilotage et aux intervenants clés, comprenant l'état d'avancement des</p>	Bi-annuelle et à la fin du projet (rapport final)		Equipe de gestion du projet	

	résultats obtenus par rapport aux cibles annuelles, une note de synthèse sur la qualité du projet, une mise à jour de la matrice des risques et des mesures de mitigation et tout rapport d'évaluation ou de revue préparé au cours de la période.				
Revus du projet (comité de pilotage)	Le mécanisme de gouvernance du projet (p. ex., comité de pilotage) va organiser des examens réguliers du projet pour évaluer la performance et examiner le plan de travail pluriannuel afin d'assurer une budgétisation réaliste sur le cycle du projet. Dans la dernière année du projet, le comité de pilotage tient une session afin de capitaliser sur les leçons apprises et discuter des opportunités de duplication à échelle et socialiser les résultats du projet et les leçons apprises avec les acteurs concernés	Une fois par an	Tous problèmes de qualité ou retards dans l'avancement devraient être examinés par l'équipe de gestion du projet et des mesures de gestion décidées pour corriger les problèmes identifiés	Membres du comité de pilotage ; équipe de gestion	

Plan d'évaluation

Titre de l'évaluation	Partenaires	produit concerné du plan stratégique	effet CPD	Date d'achèvement prévue	Principaux intervenants dans l'évaluation	coûts et source de financement
Evaluation à mi-parcours	PNUD	Produit 1.1. Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence ; Produit 5.6. Mise en place de mécanismes pour rechercher des consensus au sujet des priorités contestées et résoudre des tensions spécifiques, grâce à des processus inclusifs et pacifiques	Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont amélioré la confiance dans les services de sécurité au niveau communautaire	Juillet 2020	Consultants indépendants, spécialiste suivi évaluation du PNUD, partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, autorités locales, bénéficiaires	
Evaluation finale	PNUD	Produit 1.1. Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence ; Produit 5.6. Mise en place de mécanismes pour rechercher des consensus au sujet des priorités contestées et résoudre des tensions spécifiques, grâce à des processus inclusifs et pacifiques	Les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont un meilleur accès aux services de justice et ont amélioré la confiance dans les services de sécurité au niveau communautaire	Octobre 2021	Consultants indépendants, spécialiste suivi évaluation du PNUD, partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, autorités locales, bénéficiaires	

VII. PLAN DE TRAVAIL MULTI-ANNUEL

Résultats attendus	Activités planifiées	Budget planifié par an				partie responsable	Budget planifié		
		2019	2020	2021	Y 4		Source de financement	Montant (Euro)	
Résultat 1: La cohésion sociale et la cohabitation pacifique sont améliorées à travers le renforcement du dialogue communautaire et de l'accès aux infrastructures communautaire de base Gender marker: 2	1.1 Sensibilisation sur la cohésion sociale et la prévention des conflits	11250	45000	11250		MSCSLP/PNUD/UNESCO	Allemagne	67.500	
	1.2 Organisation d'activités de rapprochement et de dialogues communautaires	3750	11250	7500		MSCSLP/PNUD/UNESCO	Allemagne	22.500	
	1.3 Organisation de sessions d'éducation à la culture de la paix	18750	18750	7500		MSCSLP/PNUD/UNESCO/	Allemagne	45.000	
	1.4 Réhabilitation et/ou construction et équipements d'infrastructures communautaires	60000	150000	90000		PNUD/HCR	Allemagne	300.000	
	1.5 Mise en place et/ou redynamisation et formation des comités de gestions des infrastructures communautaires	3000	7500	4500		PNUD/HCR	Allemagne	15.000	
	Suivi et encadrement	9543	12955	10043		PNUD/HCR/UNESCO/MSCSLP/OSCN/MFFE/M AE/MPD/MPJEJ	Allemagne	24541	
							PNUD	8000	
	Sous total résultat 1								
	Résultat 2: Les personnes rapatriées sont réintégrées dans les communautés d'accueil Gender marker: 2	2.1 Acquisition de Kits pour la mise en œuvre des AGR pour 1000 personnes rapatriées et communautés hôtes	105540	316620	105540		PNUD/UNHCR/MAE	Allemagne	527700
		2.2 Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des bénéficiaires des AGR	7500	15000	15000		PNUD/UNHCR	Allemagne	37500

	suivi et encadrement	9544	12955	10044		PNUD/HCR/ UNESCO/M SCSLP/OSC N/MFFE/MA E/MPD/ MPJEJ PNUD	Allemagne	20000
						PNUD	TRAC	12543
Sous total résultat 2								
Résultat 3: Les jeunes entrepreneurs bénéficient d'activités génératrices de revenus	2.1 Conduite d'une étude socioéconomique sensible au genre en vue d'identifier les secteurs porteurs pour chaque région	15000				SNSC*/PNU D/HCR/ UNESCO	Allemagne	15000
Gender marker: 2	2.2 Assurer la formation et l'installation des jeunes hommes et femmes dans les centres de formation professionnelle	41250	82500	41250		PNUD/HCR/ OSCN/MFFE /UNESCO	Allemagne	165000
	2.3 Assister l'installation de jeunes entrepreneurs par le coaching et la mise à disposition de kits	120000	300000	300000		PNUD/HCR/ SNSC*	Allemagne	720000
	Suivi et encadrement	9543	12955	10043		PNUD/HCR/ UNESCO/M SCSLP/OSC N/MFFE/MA E/MPD/MPJ EJ	Allemagne PNUD	20000 12541
Sous total résultat 3								
Evaluation	Conduite d'une analyse genre	6750	24000	21750		PNUD	PNUD	52500
	Evaluation							
Gestion et management du projet	Frais de personnel du projet (salaire incluant tous les coûts et bénéfices) management du projet, (véhicules, carburant, maintenance équipements etc.) GMS	224236,75	296626,55	270938,21		PNUD	Allemagne PNUD	745902,03 45899,48
TOTAL		645.656,75	1.306.111,55	905.358,21				2.857.126,51

VIII. GOUVERNANCE ET LES MODALITES DE GESTION

L'exécution directe par le PNUD (DIM) sera la modalité adoptée pour la mise en œuvre du projet. Le PNUD sera donc responsable de l'administration des fonds et des achats et fournira l'appui à la gestion opérationnelle du projet. Cette disposition permettra un meilleur contrôle des ressources et l'application des procédures du PNUD pour l'acquisition de biens et services sera adoptée pour exécuter le projet.

Des subventions seront transférées aux partenaires de mise en œuvre. Ces ONG passent par un processus de sélection transparent et compétitif, elles bénéficieront au plus de 300 000 \$ sur le cycle programmatique, Elles seront micro-évaluées afin de s'assurer d'un mécanisme de gestion interne efficace et d'une gestion transparente des fonds.

Comité du pilotage

Le Comité de pilotage représente le groupe responsable des décisions relatives à l'orientation d'un projet en général, et lorsque des directives sont sollicitées par le/la Chef de projet, y compris l'approbation des révisions. Il sera composé des représentants du Gouvernement (Ministère de la Solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté, Ministère en charge du plan, Ministère en charge des affaires étrangères, , Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'emploi des jeunes et du service civique, Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Ministère de la femme, de la famille et de l'enfant, le Secrétariat d'Etat en charge du service civique, de la République Fédérale d'Allemagne, du PNUD, du HCR et de l'UNESCO.

Le comité technique

Le comité technique est composé de techniciens des structures d'exécution et des ministères techniques partenaires ; il a pour rôle d'analyser des éléments techniques du projet, recherche des solutions techniques aux goulots d'étranglement rencontrés dans la mise en œuvre du projet et oriente l'équipe de gestion et les partenaires de mise en œuvre. Le comité technique prépare les sessions du comité de pilotage.

Chef-fe de projet

Le/la Chef(e) de projet est responsable de la gestion du projet au quotidien et à plein temps. Sa responsabilité principale est la production des résultats escomptés par le projet et décrits dans le document de projet, selon les normes de qualité requises, et en prenant en compte les spécificités et contraintes de temps et de coûts imparties.

Le/la Chef(e) de projet travaille sous l'autorité du comité de projet et selon les normes établies par ce comité.

Le/la Chef (fe) de projet du projet assurera les fonctions suivantes :

- Planification : élaborer les plans de travail annuel du projet, conformément aux activités prévues dans le cadre de résultats et de ressources du document de projet et en étroite collaboration avec le PNUD ;
- Gestion du projet : Assurer la mise en œuvre efficace des activités, en respectant les normes de qualité imparties ;
- Gestion financière : Assurer le suivi des aspects financiers et budgétaires du projet.

Assurance du projet

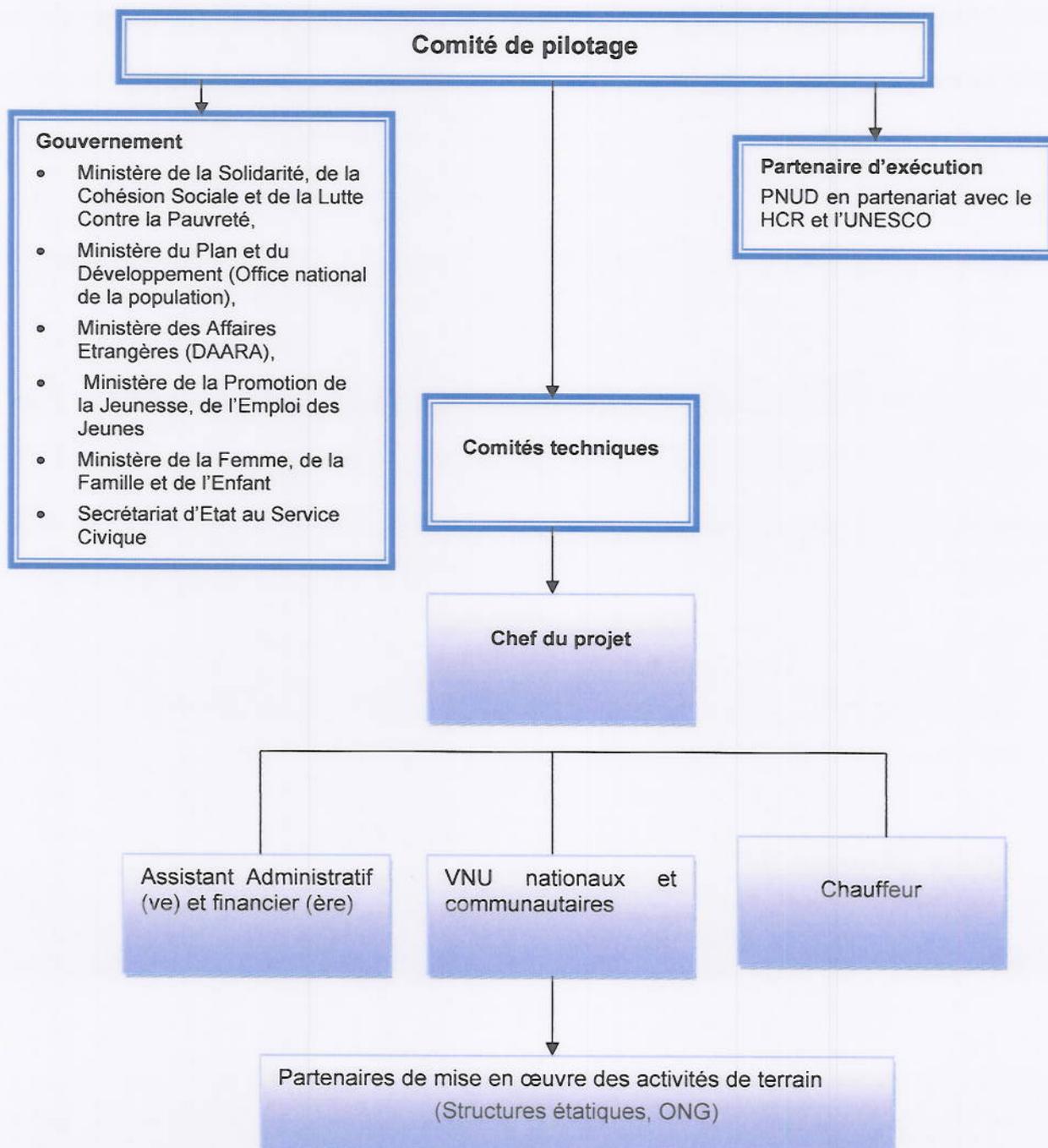
La fonction d'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du Comité de pilotage, mais sera déléguée dans le cadre de la mise en œuvre du projet par l'analyste au

programme gouvernance en étroite collaboration avec le spécialiste de programme du PNUD. Il ou elle exécutera les fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi.

Support du projet

Le rôle de support au projet fournit au/à la Chef (fe) de projet un appui d'administration et de gestion, tel que requis par les besoins du projet ou du/de la Chef (fe) de projet. Un(e) assistant(e) pourra être recruté(e) pour assumer cette fonction. D'autres personnels d'appui tels qu'un-e chauffeur-e seront aussi affectés à ce projet.

Organigramme du projet



CADRE JURIDIQUE

Option a. Lorsque le gouvernement du pays a signé l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA)

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de [pays] et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par [le PNUD conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

GESTION DES RISQUES

Option b. PNUD (modalité de réalisation directe - DIM)

1. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, respectera les politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, déploiera tous les efforts raisonnables pour faire en sorte qu'aucuns des [fonds du projet]¹ [fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet]² ne soient utilisés pour financer des personnes physiques ou morales associées au terrorisme et à ce que les bénéficiaires de toute somme remise par le PNUD dans le cadre de ces dispositions ne figurent pas sur la liste administrée par le Comité du Conseil de sécurité établie en vertu de la résolution 1267 (1999) du Conseil, laquelle liste peut être consultée à https://www.un.org/sc/suborg/fr/sanctions/1267/qa_sanctions_list. Cette disposition doit figurer dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus au titre du présent Document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale du projet sera favorisée par l'application des normes du PNUD en la matière (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation connexe (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation : a) mènera les activités liées au projet et au programme en accord avec les normes du PNUD en matière sociale et environnementale, b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation élaboré pour le projet ou programme en conformité avec ces normes, et c) s'emploiera de manière constructive et opportune à répondre à toute préoccupation et plainte émise par le biais du mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et autres parties prenantes au projet soient informées du mécanisme de responsabilisation et y aient accès.
5. Tous les signataires du Document de projet sont tenus de coopérer de bonne foi à toute activité d'évaluation des engagements ou de respect des normes sociales et environnementales du PNUD en rapport avec le programme ou projet. Ceci inclut l'octroi de l'accès aux sites du projet au personnel correspondant et aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, veillera à ce que les obligations suivantes soient opposables à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :

¹ À inclure lorsque le PNUD est le Partenaire de réalisation

² À inclure lorsque les Nations Unies ou un fonds/programme ou une institution spécialisée de l'Organisation est le Partenaire de réalisation.

- a. Conformément aux dispositions de l'Article III du SBAA [ou des Dispositions supplémentaires du Document de projet], la responsabilité de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et de son personnel et de ses biens, et des biens du PNUD dont lesdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire ont la garde, relève desdits partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
- i. met en place un plan de sécurité et veille à son administration, compte tenu de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est réalisé;
 - ii. assume tous les risques et toutes les responsabilités liés à la mise en œuvre de sa sécurité respective et assure la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
- b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer que des modifications y soient apportées si nécessaire. Le défaut de mise en place et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis en vertu du présent document sera réputé constituer un manquement aux obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.
- c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra des mesures appropriées de prévention du mésusage des fonds, de la fraude ou de la corruption du fait de ses personnels officiels, des consultants, des parties responsables, des sous-traitants et des sous-bénéficiaires dans la réalisation du projet ou du programme ou dans l'emploi des fonds du PNUD. Elle/il veillera à ce que ses politiques de gestion financière et de lutte contre la corruption et la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus provenant du PNUD ou acheminés par l'intermédiaire de celui-ci.
- d. Les exigences énoncées dans les documents suivants en vigueur à la date de la signature du Document de projet s'appliquent à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : a) la Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et b) les Directives relatives aux enquêtes du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences énoncées dans les documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à www.undp.org.
- e. Au cas où il s'impose de procéder à une enquête, le PNUD enquêtera sur tout aspect de ses projets et programmes. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire y accordera sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition le personnel et la documentation appropriée et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires) à ces fins. à des heures et dans des conditions raisonnables ainsi que peut l'exiger l'objet de l'enquête. Au cas où l'exécution de cette obligation serait sujette à une limite, le PNUD consulte la partie responsable, le sous-traitant et le sous-bénéficiaire concernés pour trouver une solution.
- f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informeront promptement le PNUD, en qualité de Partenaire de réalisation, de tout éventuel emploi inapproprié de fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en respectant dûment la confidentialité de cette information.

Lorsqu'elle/il a connaissance de ce qu'un projet ou une activité du PNUD fait, en tout ou en partie, l'objet d'une enquête suite à des allégations de fraude/corruption, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire en informeront le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui en informera promptement le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Elle/il fournira des informations périodiques au responsable du PNUD dans le pays et à l'OAI sur le statut de ladite enquête et sur les actions y afférentes.

- g. Choisissez l'une des trois options suivantes :

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet. Cette somme pourra être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre. Le recouvrement de cette

somme par le PNUD ne diminue pas ni ne limite les obligations de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire au titre du présent Document de projet.

Option 2 : Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire convient que, le cas échéant, les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre chacune ou chacun d'eux pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

Option 3 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous fonds fournis qui ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conformes aux dispositions du Document de projet. Cette somme peut être déduite par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire au titre du présent accord ou de tout autre.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs du PNUD (notamment le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds attribués aux activités figurant dans le présent Document de projet, peuvent se retourner contre elle/lui pour recouvrer tous fonds dont il a été déterminé par le PNUD qu'ils ont été employés de manière inappropriée, notamment par fraude ou corruption, ou versés d'autre manière de façon non conforme aux dispositions du Document de projet.

N.B. : Le terme « Document de projet » employé dans la présente clause est à interpréter comme incluant tout accord subsidiaire pertinent au titre du présent Document de projet, et notamment les accords avec les parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en rapport avec le présent Document de projet doit comporter une disposition selon laquelle il ne saurait être accordé, reçu ou promis de redevances, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ni autres paiements, si ce n'est ceux qui figurent dans la proposition, en rapport avec le processus de sélection ou de réalisation du contrat, et prévoyant que le bénéficiaire de fonds de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire est tenu de coopérer avec toute enquête et tout audit après paiement quels qu'ils soient..
- i. Au cas où le PNUD s'adresserait aux autorités nationales compétentes pour entamer des actions juridiques appropriées concernant toute faute présumée en rapport avec le projet ou programme, le gouvernement veillera à ce que lesdites autorités nationales enquêtent activement sur l'affaire et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il aura été déterminé qu'elles ont participé à la commission de la faute, recouvrent les fonds et rendent tous les fonds recouverts au PNUD.
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire est tenu(e) de veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section à la rubrique « gestion des risques » soient transférées à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et à ce que toutes les clauses de la présente section intitulées « clauses standard de gestion des risques » soient reproduites ainsi qu'il convient, *mutatis mutandis*, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus suite au présent Document de projet.

ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [\[anglais\]](#)[\[français\]](#)[\[espagnol\]](#), comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le [modèle de Registre des risques](#) standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la [Description des éléments à livrer du Registre des risques](#).
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du Partenaire de réalisation (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**



*Au service
des peuples
et des nations*

**PROJET D'APPUI A LA PREVENTION DES CRISES ET A LA CONSOLIDATION DE LA
COHESION ET DE L'INCLUSION SOCIALE**

CIV10-00116775

TERMES DE REFERENCE

**TERMES DE REFERENCE ET REGLEMENT INTERIEUR
DU COMITÉ DE PILOTAGE**

1. Introduction

Le Comité de pilotage du **Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale**, ci-après dénommé Comité de pilotage, assure la gestion et le suivi du projet. Le Comité de pilotage représente le groupe responsable des décisions relatives à l'orientation d'un projet en général, et lorsque des directives sont sollicitées par le/la Chef de projet, y compris l'approbation des révisions

Les présents termes de référence visent à faciliter le travail du Comité de pilotage et définissent :

- Le rôle du comité de pilotage ;
- Sa structure et sa composition ;
- Ses responsabilités ;
- Les mécanismes et procédures de prise de décision ;
- La structure et les fonctions du secrétariat technique qui appuieront le Comité de pilotage.

2. Rôle du Comité de pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le Comité de pilotage est chargé de l'orientation stratégique et du contrôle, ainsi que de la prise de décisions concernant la mise en œuvre du projet et l'allocation des ressources.

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Ministre ou un autre haut représentant du Ministère de la solidarité de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté et le Représentant Résident du bureau pays du PNUD.

3. Structure et Modalités de travail

Membres :

Le Comité de pilotage est composé des **09** membres suivants:

- Le/La Ministre de la solidarité, de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté ou un autre haut représentant du Ministère, co-président ;
- Le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement, co-président ;
- Le Représentant Résident de l'UNHCR
- Le Représentant Résident de l'UNESCO
- Un représentant du Ministère du plan et du développement, à travers l'Office National de la Population
- Un représentant du Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille
- Un représentant du Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
- Un représentant de l'Office National du Service Civique
- 1 représentant du bailleur de fonds ;

Les co-présidents confirment les nominations au Comité de pilotage. D'un commun accord, ils peuvent retirer et remplacer un membre du Comité à tout moment.

Les co-présidents peuvent, d'un commun accord, inviter des observateurs à titre ponctuel.

Le Comité est assisté par un secrétariat

Fréquence des réunions

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par an et autant de fois que de besoin.

L'ordre du jour

L'ordre du jour et les documents de travail sont préparés et diffusés par le Secrétariat, en consultation avec les co-présidents. Les membres du Comité de pilotage peuvent également proposer l'inscription de certains points à l'ordre du jour.

Le quorum

Le quorum du Comité de pilotage est atteint lorsque la majorité absolue 5 personnes ou plus est présente, y compris au moins les 3 membres suivants : un des deux co-présidents, un autre représentant du Gouvernement.

4. Responsabilités

Le Comité de pilotage est essentiellement chargé des tâches suivantes :

- Examiner et approuver les termes de référence et le règlement intérieur du Comité de pilotage et procéder à leur mise à jour et/ou amendement, le cas échéant³ ;
- Définir les critères qui seront utilisés pour l'examen, la gestion des projets et les modalités de leur mise en œuvre. Les critères s'attacheront notamment à évaluer la gestion du programme /projet et les modalités de mise en œuvre ; la qualité des partenariats et les mesures permettant de développer les capacités ; le suivi et l'évaluation et les études d'impact
- Examiner et valider les outils de planification pluriannuelle du projet et orienter l'équipe de gestion dans la mise en œuvre à travers des recommandations
- Examiner les rapports annuels programmatiques et financiers sur l'état d'avancement du projet, et prendre éventuellement les décisions nécessaires,
- Prendre les décisions stratégiques par rapport à la mise en œuvre et réorientations possibles, aux questions de réallocation de ressources, de révision du cadre des résultats, de coordination avec les autres partenaires du développement (partie nationale et bailleurs) ; et
- Joue un rôle proactif dans le suivi de la pertinence des réponses proposées dans le cadre du projet à la réalité socio-politique du moment et leur alignement aux priorités nationales.

5. Le processus de prise de décisions

Les décisions du Comité de pilotage sont prises par consensus. Après examen des propositions suivies d'échanges, le Comité de pilotage peut décider d'approuver ou renvoyer avec des commentaires à prendre en compte un document ou une décision qui lui est soumis en séance plénière.

Les délibérations et les décisions prises par le Comité de pilotage, dûment consignées dans les procès verbaux par le Secrétariat, sont paraphées par les deux co-présidents.

Approuvé par

Nom et signature :

Date :

Job Description Coordonnateur – trice de projet

Background

La décennie de conflit militaro-politique que la Côte d'Ivoire a connue a fragilisé le tissu social et entraîné le déplacement de milliers de personnes. Ces déplacements qui sont entretenus par la persistance des conflits intercommunautaires, pèsent sur la dynamique de cohésion sociale et de réconciliation nationale. À la faveur de l'initiative du Secrétaire général des Nations unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits, le pays s'est doté, d'une stratégie visant à rétablir progressivement et durablement à la stabilité, la cohésion sociale et la relance de l'économie, notamment dans les zones de retour où il existe encore un fort taux de concentration de personnes déplacées internes, de retournés et des rapatriés ivoiriens.

Le projet d'Appui à la Réintégration des Personnes Déplacées et Retournés et à la Cohésion Sociale, exécuté dans le cadre de la coopération entre le PNUD et l'Etat de Côte d'Ivoire inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les solutions durables alignée sur le Plan national de développement (PND 2016-2020), visait à combler le gap des besoins de nombreuses personnes déplacées et retournées dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté, du renforcement de la cohésion sociale et de prévention de nouveaux déplacements. Les interventions ont porté principalement sur: (i) La réintégration économique des personnes déplacées et retournées et des groupes les plus défavorisés des communautés d'accueil notamment les femmes et les jeunes à travers le renforcement des moyens d'existence et le développement d'activités génératrices de revenu; et (ii) L'amélioration de leur accès à des services socio-économiques de base et le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits, de resocialisation en vue de contribuer à instaurer un climat de paix et à restaurer la cohésion sociale.

Après deux années de mise en œuvre, les résultats atteints ont été jugés satisfaisant par une évaluation indépendante qui a permis de ressortir les insuffisances, les leçons apprises, les bonnes pratiques et fait des recommandations

En vue de permettre la consolidation de ces acquis et faire faces aux nouveaux défis dans le cadre de la réintégration des personnes retournées et de la cohésion sociale, le bailleur de fonds a accordé un financement additionnel pour la mise en œuvre de la seconde phase du projet intitulé « projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion sociale et de l'inclusion par la réintégration durable retournées et de l'emploi des jeunes »

La seconde phase du programme vise globalement à améliorer la cohésion sociale et prévenir les crises grâce à des moyens de subsistance durables pour les personnes retournées et les communautés d'accueil à travers une réintégration durable par la promotion et la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures communautaires et l'amélioration de l'accès aux opportunités entrepreneuriales

La coordination générale de la mise en œuvre de ces interventions sera assurée par une équipe technique chargée de la gestion quotidienne du projet, placée sous la supervision d'un coordonnateur spécialiste en développement communautaire, pour garantir un meilleur suivi des activités de terrain dans les zones cibles pour le projet.

Sous l'autorité du Représentant Résident Adjoint et la supervision directe du Spécialiste de Programme gouvernance, le coordonnateur devra assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du projet, en s'assurant de l'utilisation transparente et efficace des ressources dans le respect des règles et procédures du PNUD.

Il/Elle devra par ailleurs travailler en étroite collaboration avec les autres partenaires gouvernementaux du projet et contribuer à la mobilisation de partenariats et de ressources.

Duties and Responsibilities

- Elaborer le plan de travail de l'ensemble des activités, en complémentarité et synergie avec les autres interventions de réintégration des déplacés dans le pays, et en suivre l'exécution;
- Veiller à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation permettant de mesurer les progrès vers les résultats et d'ajuster les activités du projet selon que de besoin ;
- Coordonner en collaboration avec les partenaires des agences sœurs du système des Nations Unies, et les ministères techniques, l'ensemble des activités et superviser les interventions des différentes structures et/ou partenaires intervenant dans la mise en œuvre, en veillant à la cohérence technique des différentes activités initiées sur le terrain ;
- Rechercher les synergies internes et externes, particulièrement avec les autres partenaires techniques et financiers et/ou les autres projets et programmes du SNU
- Coordonner l'ensemble des activités du projet et superviser l'équipe opérationnelle de mise en œuvre, en synergie avec les autres projets/programmes des agences des Nations Unies impliquées;
- Apprécier périodiquement les réalisations de terrain et l'état d'avancement des activités ;
- Rédiger les rapports périodiques d'avancement (trimestriels, semestriels, annuels) ainsi que les rapports consolidés à soumettre au PNUD et au bailleur de fonds ;
- Contribuer à organiser et animer les comités techniques et comités de pilotage du projet et participer activement aux concertations des bailleurs intervenant dans le secteur
- Assurer la visibilité des partenaires techniques et financiers du Projet en collaboration avec le spécialiste en communication du PNUD ;
- Contribuer aux actions conjointes du Système des Nations Unies, ainsi qu'aux débats et échanges avec la partie nationale et les autres partenaires sur les thématiques développées dans le cadre du projet ;
- Préparer les missions de terrain, d'évaluation et d'audit externe, et diffuser les résultats ;
- Préparer tous les documents (documents de projet, études techniques, fiches de projets, etc.) nécessaires au renforcement de partenariat et à la mobilisation de ressources complémentaires dans une perspective de développement du projet
- Appuyer le renforcement des capacités techniques et le partage des connaissances sur les règles et procédures en vigueur au sein du SNU, et participer activement à l'organisation des ateliers et séances de formation des partenaires de mise en œuvre et des bénéficiaires du programme,
- Accomplir toutes autres tâches, en liaison avec le programme, qui pourraient lui être confiées.

Impact des Résultats

Les résultats clés ont un impact sur l'amélioration de la cohésion sociale, de la prévention des crises et des conditions de vie des personnes déplacées et retournées ainsi que les communautés d'accueil dans les zones de retour du Projet. Des opportunités socioéconomiques et des emplois seront créés à travers le développement des activités génératrices de revenu et de la microentreprise, l'amélioration de l'accès à des services socioéconomiques de base et le renforcement de la cohésion sociale dans les zones d'intervention.

Competencies

Compétences relatives à l'organisation :

- Faire preuve d'intégrité en mettant en avant les valeurs et morales des Nations Unies ;
- Faire la promotion des valeurs, missions, et objectifs stratégiques des Nations Unies en générale et du PNUD en particulier
- Afficher une flexibilité et une adaptation aux différences liées à la culture, au genre, à la religion, à la race, à la nationalité et à l'âge.
- Traiter tout le monde sans favoritisme

Compétences relatives à la fonction :

- Préconiser la gestion du savoir au sein du Programme et un environnement favorable à l'apprentissage par le leadership et l'exemple personnel
- Travailler activement vers une acquisition du savoir personnel et continu et le développement d'un ou plusieurs domaines d'application, agir sur le plan d'apprentissage et applique les aptitudes nouvellement acquises
- Avoir la capacité à donner des conseils de très grandes qualités sur les questions traitées dans le cadre du Projet
- Connaissances approfondies des questions interdisciplinaires de développement communautaire et de soutien aux personnes défavorisées
- Aptitude à se déplacer fréquemment sur le terrain
- Avoir la capacité de mobiliser et intégrer les communautés à la base
- Communiquer habilement et efficacement à travers les différents volets du projet
- Fait preuve d'une capacité à écrire et communiquer avec précision et professionnalisme
- Avoir une bonne connaissance de l'actualité sur les questions de réhabilitation communautaire, particulièrement celles pertinentes liées aux questions de réintégration socioéconomique de personnes déplacées et retournées
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités, travail d'équipe et sous pression
- Faire preuve d'ouverture au changement et de capacité à gérer des situations complexes
- Tisser de solides relations avec les bénéficiaires et partenaires du Projet, mettre en avant l'impact et les résultats en faveur des bénéficiaires et répondre positivement aux critiques
- Aborder le travail avec la même énergie et adopter une attitude positive et constructive
- Faire preuve d'une grande capacité de communication orale et écrite
- Une bonne capacité rédactionnelle

Required Skills and Experience

Education

Diplôme universitaire de niveau maîtrise ou master dans l'une des disciplines suivantes : sciences sociales, socio économie, économie de développement, développement rural, agronomie, ou tout autre diplôme équivalent.

Experience

- Sept (7) ans d'expérience professionnelle dont au moins cinq (5) dans la planification, la gestion et le suivi-évaluation des projets de développement communautaire avec le SNU
- Une bonne connaissance des outils standards de planification et de suivi des projets ;
- Expérience dans la gestion de projets de réintégration de personnes retournées et de réhabilitation communautaire ;
- Une bonne connaissance des politiques et cadre de programmation, des règles et procédures administratives et financières du PNUD est un atout ;
- Expérience dans la participation aux processus inter- agences, et de travail en partenariat avec un large éventail d'organismes.
- Une très bonne connaissance de l'outil informatique (traitement de texte ; tableur ; PowerPoint)

Language Requirements :

- Une excellente maîtrise de la langue française est exigée ;
- Une bonne connaissance de l'anglais écrit et parlé sera considérée comme un avantage

Background

La décennie de conflit militaro-politique que la Côte d'Ivoire a connue a fragilisé le tissu social et entraîné le déplacement de milliers de personnes. Ces déplacements qui sont entretenus par la persistance des conflits intercommunautaires, pèsent sur la dynamique de cohésion sociale et de réconciliation nationale. À la faveur de l'initiative du Secrétaire général des Nations unies sur la fin du déplacement à la suite de conflits, le pays s'est doté, d'une stratégie visant à rétablir progressivement et durablement à la stabilité, la cohésion sociale et la relance de l'économie, notamment dans les zones de retour où il existe encore un fort taux de concentration de personnes déplacées internes, de retournés et des rapatriés ivoiriens.

Le projet d'Appui à la Réintégration des Personnes Déplacées et Retournés et à la Cohésion Sociale, exécuté dans le cadre de la coopération entre le PNUD et la Côte d'Ivoire et inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les solutions durables alignée sur le Plan national de développement (PND 2016-2020), visait à combler le gap des besoins de nombreuses personnes déplacées et retournées dans la dynamique de la lutte contre la pauvreté, du renforcement de la cohésion sociale et de prévention de nouveaux déplacements. Les interventions ont porté principalement sur: (i) La réintégration économique des personnes déplacées et retournées et des groupes les plus défavorisés des communautés d'accueil notamment les femmes et les jeunes à travers le renforcement des moyens d'existence et le développement d'activités génératrices de revenu; et (ii) L'amélioration de leur accès à des services socio-économiques de base et le renforcement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution de conflits, de resocialisation en vue de contribuer à instaurer un climat de paix et à restaurer la cohésion sociale.

Après deux années de mise en œuvre, les résultats atteints ont été jugés satisfaisant par une évaluation indépendante qui a permis de ressortir les insuffisances, les leçons apprises, les bonnes pratiques et fait des recommandations

En vue de permettre la consolidation de ces acquis et faire faces aux nouveaux défis dans le cadre de la réintégration des personnes retournées et de la cohésion sociale, le bailleur de fonds a accordé un financement additionnel pour la mise en œuvre de la seconde phase du projet intitulé « projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion sociale et de l'inclusion par la réintégration durable retournées et de l'emploi des jeunes »

La seconde phase du programme vise globalement à améliorer la cohésion sociale et prévenir les crises grâce à des moyens de subsistance durables pour les personnes retournées et les communautés d'accueil à travers une réintégration durable par la promotion et la création d'emplois, l'amélioration des infrastructures communautaires et l'amélioration de l'accès aux opportunités entrepreneuriales. Ainsi, les Interventions porteront sur :

- Le renforcement de la cohésion sociale et la coexistence pacifique grâce au dialogue communautaire et l'accès aux infrastructures sociales de base,
- La réintégration des personnes retournées dans les communautés d'accueil dans une dynamique de renforcement de la cohésion sociale,
- La promotion de l'entrepreneuriat jeune à travers la formation professionnelle et la création de micro-entreprises.

Le projet prendra en compte la dimension genre aussi bien dans le choix des bénéficiaires que dans la nature même de ses interventions

Pour la mise en œuvre de ce projet « Projet d'appui à la prévention des crises et à la consolidation de la cohésion et de l'inclusion sociale » et en vue d'appuyer l'équipe de projet, la représentation du PNUD en Côte d'Ivoire recrute Un(e) Assistant (e) Administratif (ve) et financier (ère) qui sera basé(e) à Guiglo.

Il / Elle travaillera sous la supervision du Spécialiste Gouvernance du PNUD et la responsabilité directe du Coordonnateur de Projet et aura la charge d'appuyer l'équipe projet dans l'exécution des services administratifs et financiers du projet en s'assurant de l'utilisation transparente et efficace des ressources financières du projet.

Il/elle travaillera en étroite collaboration avec les autres projets du Programme Pays du PNUD et toutes les parties prenantes pour en assurer la cohérence et tous les partenaires impliqués dans le processus du projet. Il/Elle devra faire la promotion d'une approche axée sur la clientèle et le résultat en accord des règles, politiques et procédures du PNUD.

Duties and Responsibilities

Résumé des fonctions principales :

Mise en œuvre des stratégies opérationnelles ;

- Gestion budgétaire ;
- Appui administratif et comptable ;
- Facilitation du partage du savoir et le renforcement de la connaissance.

1. Assurer la gestion et la mise en œuvre de stratégies opérationnelles et adaptation aux processus et procédures afin d'atteindre les résultats suivants :

- Respect des procédures, règles et politiques du PNUD dans la mise en œuvre des activités financières, système d'enregistrement financier et comptable et suivi des recommandations d'audit, mise en œuvre du contrôle interne efficace, d'un bon fonctionnement d'un système de gestion financière axée sur la clientèle ;
- Mise en œuvre des accords de partage de coûts et fonds d'affectations, élaboration des conditions de contributions à l'effort de mobilisation de ressources du projet ;
- Elaboration de propositions et mise en œuvre des stratégies de réductions de coûts en consultation avec toute l'équipe.

2. Assurer la gestion budgétaire des projets et le fonctionnement optimal du système de recouvrement des coûts afin d'obtenir les résultats suivants :

- Préparation des révisions budgétaires du projet ;
- Mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle du projet à travers le suivi budgétaire, la modification et la préparation budgétaire ;
- Préparation de l'exercice de planification des ressources financières ;
- Elaboration de rapports périodiques sur la situation des ressources ;
- En étroite collaboration avec les unités de Gestion et d'Appui au Programme et Finances du PNUD, effectuer le suivi des écritures de régularisations, des ajustements financiers et assurer la mise en œuvre des mesures correctives ;
- Appui au reporting annuel du projet.

3. Assurer l'appui administratif et financier au projet afin d'atteindre les résultats suivants:

- Saisie des réquisitions et des requêtes de paiements de l'unité dans ATLAS ;
- Réalisation des paiements dans ATLAS des prestations liées à la mise en œuvre du projet
- Appui à l'organisation des activités, séminaires, ateliers, retraites et voyages liées au projet ;
- En étroite collaboration avec le PMSU et l'Unité Finances du PNUD, effectuer le suivi des écritures de régularisations, des ajustements financiers et assurer la mise en œuvre des mesures correctives ;
- Assurer la tenue et le classement des archives du projet ;
- Participer à la rédaction des différents rapports des projets en transmettant régulièrement le point des activités réalisées et les suggestions utiles ;
- Aider au suivi des dossiers.

4. Partage du savoir et renforcement de la connaissance du projet afin d'atteindre les résultats suivants :

- Synthèse des leçons apprises et des meilleures pratiques dans le domaine des finances liées à la gestion de programme ;
- Contributions pertinentes aux réseaux de savoir et communautés de pratique.

Impact des résultats

Les résultats clés ont un impact sur l'efficacité de la gestion des ressources financières du projet et le succès de la mise en œuvre des stratégies opérationnelles. L'Analyse précise et la présentation de l'information financière améliore la crédibilité du PNUD dans l'utilisation des ressources financières et une bonne gestion financière. L'information circulée facilite la prise de décision par la direction.

Competencies

Compétences relatives à l'organisation :

- Fait preuve d'intégrité en mettant en avant les valeurs et morales des Nations Unies ;
- Affiche une flexibilité et une adaptation aux différences liées à la culture, au genre, à la religion, à la race, à la nationalité et à l'âge.

Compétences relatives à la fonction

Gestion du savoir et de l'Apprentissage

- Partage du savoir et de l'expérience ;
- Travaille activement vers une acquisition du savoir personnel et continu et le développement d'un ou plusieurs domaines d'application, agit sur le plan d'apprentissage et applique les aptitudes nouvellement acquises.

Développement et Efficacité Opérationnelle

- Capacité à exécuter un divers nombre de tâches en lien avec la gestion financière y compris la formulation de budgets, le suivi et le recouvrement des contributions et des coûts ;
- Expertise dans l'utilisation d'Excel et des systèmes de bases de données et des logiciels de gestion intégrée tels que l'ERP People Softnet (ATLAS).

Autogestion et Leadership

- Se focalise sur les résultats pour la clientèle et répond favorablement à la critique ;
- Approche le travail avec énergie et une attitude positive et constructive ;
- Reste calme, en contrôle et de bonne humeur même sous pression ;
- Fait preuve d'une ouverture au changement et capacité à gérer des situations complexes.

Required Skills and Experience

Formation :

Etre titulaire d'un DUT ou BTS en Finances et Comptabilité. Licence ou Maîtrise en Comptabilité, Finance serait souhaitable

Expérience :

- Au moins 3 années d'expérience en finances et dans la gestion des programmes au sein d'entreprise privée, d'organisation non gouvernementale nationale/internationale ou d'organisations internationales ;
- Expérience avérée dans l'usage avancée d'Excel et autres feuilles de calculs, des autres logiciels bureautiques (MS Word, Powerpoint, Outlook, etc.) et connaissance avancée logiciel de gestion intégrée tels que l'ERP People Softnet (ATLAS) ;
- Solide connaissance d'IFRS ou d'IPSAS.

Niveau de langue requis :

Excellent niveau en Français et une bonne connaissance de l'Anglais.